

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2015-234

**Office public de l'Habitat de Nogent Perche
Habitat**

Nogent-le-Rotrou (28)



OPH

Nogent Perche Habitat

Reçu le

28 DEC. 2016
DGAC 247-2016

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
14, rue du Champ-Bossu - BP 10021
28402 NOGENT-LE-ROTROU CEDEX

Tél. 02 37 52 15 28

Fax 02 37 52 85 50

email : oph.direction@nogent-perche-habitat.fr

NOGENT LE ROTROU, le 20 décembre 2016

ANCOLS

Monsieur Le Directeur Général
Délégation Territoriale de l'ANCOLS
1 rue du Général Leclerc
92800 PUTEAUX

L.R.A.R

N/Réf. : C.M./A.D

V/Réf. : RD2015-234/DQMS

OBJET : Contrôle Ancols

Dossier suivi par : M. Philippe SUIRE

Monsieur Le Directeur Général,

Pour faire suite votre correspondance du 26 octobre 2016, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en communication,

- 1 copie de la délibération du Conseil d'Administration de notre Organisme en date du 16/12/2016, portant sur la présentation du rapport définitif de contrôle n°2015-234.

Vous en souhaitant bonne réception,

je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur Général, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,




François HUWART.

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
de NOGENT PERCHE HABITAT
Office Public de l'Habitat
de NOGENT LE ROTROU**

Séance du 16 Décembre 2016

Le VENDREDI 16 DECEMBRE 2016 à 14 h 30, le Conseil d'Administration de NOGENT PERCHE HABITAT, Office Public de l'Habitat de NOGENT le ROTROU s'est réuni sur convocation de son Président au siège de l'Office : 14, rue du Champ Bossu - NOGENT LE ROTROU - 28400.

ETAIENT PRESENTS :

- M. **HUWART** François, Président de l'Office, Président de séance
Mme **DENIS** Pierrette, Vice-Présidente de l'Office - Mme **BENOIT-MOUSSEAU** Marie Claude -
Mme **BERTHELOT** Jeanine - Mme **BONIMEUX** Christiane - Mme **FILLONNEAU** Annick -
M. **FRANÇOIS** Jacques - M. **NACHBAUR** Cyrille - Mme **NDRI'KOFFI** Sylvie - Melle **RENAN** Michèle -
M. **ROLLAND** Sylvain - M. **RULHMANN** Philippe - Mme **WATTEBLED** Dominique.
Administrateurs, membres à voix délibérative
- M. **MARTINEAU** Eric, Receveur, membre à voix consultative

ETAIENT EXCUSES :

- M. **MONGUILLON** Bernard ⇒ pouvoir à Mme **BENOIT-MOUSSEAU** Marie Claude
Mme **ROBERT** Jeannine ⇒ pouvoir à Melle **RENAN** Michèle
M. **HERVET** Hubert ⇒ pouvoir à M. **HUWART** François, Président de l'Office
M. **WORLTERDORF** Stéphane ⇒ pouvoir à M. **ROLLAND** Sylvain
Administrateurs, membres à voix délibérative
M. **VEDELAGO** Christian, Sous-Préfet de Nogent le Rotrou, représentant M. LE PREFET d'Eure et Loir,
membre à voix consultative

ETAIT ABSENT :

- M. **GREGOIRE** Laurent - Représentant CE de l'OPH - membre à voix consultative

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Mme **MESNIL** Corinne, Directrice Générale de l'OPH, membre à voix consultative
Mme **DESHAYES-LEBERT** Annabel, Secrétaire à l'OPH

**01/ PRESENTATION DU RAPPORT DE CONTROLE EFFECTUE PAR L'ANCOLS
(AGENCE NATIONALE DU CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL)**

**01/ PRESENTATION DU RAPPORT DE CONTROLE EFFECTUE PAR L'ANCOLS
(AGENCE NATIONALE DU CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL)**

Est annexé à la présente, le rapport définitif de contrôle effectué au sein de l'OPH au cours de l'année 2016, portant sur le patrimoine et la gestion de l'Office au cours des cinq dernières années, le précédent contrôle datant d'octobre 2009.

Suite au rapport provisoire, Monsieur le Président a été invité à répondre aux observations de L'ANCOLS dans le cadre de la procédure contradictoire.

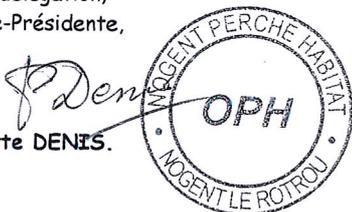
Conformément à l'article R 342-14 du CCH, il incombe au Président de Nogent Perche Habitat de communiquer ce rapport définitif de contrôle à chaque membre du Conseil d'Administration et d'inscrire son examen à la plus proche réunion de l'organe délibérant pour y donner lieu à débat et être soumis à délibération.

Le Conseil d'Administration peut, dans un délai de quatre mois à compter du lendemain du jour de la présente notification, adresser ses observations écrites sur le rapport définitif de contrôle aux fins de leur publication.

Messieurs et Mesdames les membres du Conseil d'Administration ont pris acte du rapport définitif et n'ont aucune observation à apporter sur le rapport définitif annexé à la délibération

Fait à Nogent le Rotrou, le 16 Décembre 2016
Le registre est dûment signé, pour copie conforme
P/Le Président, François HUWART,
et par délégation,
La Vice-Présidente,

Pierrette DENIS.



Je soussigné, François HUWART,
Président de l'OPH de NOGENT LE ROTROU
Certifie le caractère exécutoire du présent document
à la date du : 23 DEC. 2016

P/Le Président, François HUWART,
et par délégation, la Vice-Présidente

Pierrette DENIS.

